



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-48) TARIFICATION DE NOUVEAUX OBJETS A L'EFFIGIE DE LA VILLE

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2009 validant le principe de la vente d'objets à l'effigie de Vincennes à destination des nombreux touristes mais aussi des Vincennois afin de promouvoir son image ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 29 juin 2011, 27 juin 2012, 30 septembre 2015, 22 juin 2016, 28 juin, 27 septembre 2017 et le 26 septembre 2018 complétant la liste des objets ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite proposer à la vente de nouveaux objets à l'effigie de la ville afin de promouvoir sa notoriété et de répondre à une demande croissante notamment de la part des touristes et des Vincennois ;

Considérant la nécessité pour la ville de déterminer une tarification de ces nouveaux objets proposés à la vente complétant la liste définie par délibération du 24 juin 2009 ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 02 juillet 2020,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : A compter du 9 juillet 2020, les tarifs des nouveaux objets à l'effigie de la ville proposés à la vente sont fixés ainsi qu'il suit :

- cartes postales : 1 euros
- Marque page : 1 euros
- Eventail : 3 euros
- boîte à biscuit : 7 euros
- boîte à biscuit avec gâteaux : 25 euros
- affiches campagne intemporelle « Vincennes ma ville » 40x60 : 2 euros

(Les prix s'entendent nets de toute taxe)

Un tarif de groupe sera appliqué selon les conditions suivantes :

- de 20 à 49 exemplaires achetés : une réduction de 10 % sera consentie
- au-delà de 50 exemplaires achetés : une réduction de 20 % sera consentie.

En cas d'envoi postal, les frais de conditionnement et d'affranchissement seront à ajouter au prix initial et seront à la charge de l'acheteur.

ARTICLE II : La Ville de Vincennes se réserve le droit d'offrir ces objets gracieusement à des associations ou des particuliers au titre de cadeaux ou récompenses dans le cadre des événements qu'elle organise ou qu'elle accueille.

ARTICLE III : Les recettes issues de ces ventes seront imputées au chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé